

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 783

21 octobre 1999

SOMMAIRE

Advantics S.A. Soparfi, Luxembourg	page 37575	Société Européenne de Promotion et d'Investissements S.A., Luxembourg	37555
AMCM Holding S.A., Luxembourg	37578	Société Financière de Placements S.A., Luxembourg	37555
Angelec S.A., Hagen	37584	Société Foncière de Salitre S.A.H., Luxbg	37556, 37557
Clovesia S.A., Luxembourg	37580	Société Nationale de Contrôle Technique - Homologations, S.à r.l., Sandweiler	37546
Cusa Holding, Nicholas of Cusa S.A.H., Luxembourg	37539, 37540	Société Navy Green S.A., Junglinster	37538
Effegi S.A., Luxembourg	37543, 37544	Société Plastiform Holding S.A., Junglinster	37545
Electa Fin Holding S.A., Luxembourg	37582	Société St. Esprit Holding S.A., Junglinster	37560
Nei Haus S.A., Luxembourg	37538	Société Tecnopac Holding S.A., Junglinster	37563
Net 1 Holding, S.à r.l., Luxembourg	37538	Société VB Arts de la Table, Junglinster	37568
Net 1 Opérations, S.à r.l., Luxembourg	37539	So-Lo-Bat, Société de Location de Bateaux de Plaisance S.A., Luxembourg	37557
OAS, S.à r.l., Dudelange	37540	Solobat S.A., Luxembourg	37537
Oberweis - Centre Aldringen, S.à r.l., Luxembourg	37538	Solufer, S.à r.l., Rodange	37559
Olgas S.A., Luxembourg	37540	Somet (Far East) Limited S.A., Luxembg	37559, 37560
Ori Martin S.A., Luxembourg	37541	Sopfi S.A., Luxembourg	37561
Pago, S.à r.l., Luxembourg	37542, 37543	Stugalux S.A., Luxembourg	37560
Palm Beach S.A., Luxembourg	37542	Suna S.A., Luxembourg	37561, 37562
Partell Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg	37544	Telfisa Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg	37562, 37563
Parusia Holding S.A., Luxembourg	37545, 37546	Telux S.A., Bertrange	37559
Perioste S.A., Luxembourg	37553	Tong International S.A., Luxembourg	37564
Posal S.A., Luxembourg	37545	Triangle S.A., Luxembourg	37560, 37561
Primo Consulting S.A.	37548	Tursonia Holding S.A., Luxembourg	37565
Prolux Constructions, S.à r.l., Pétange	37549	Tyco Group, S.à r.l., Luxembourg	37557, 37559
Quadriga Holdings S.A., Luxembourg	37546, 37547	UBS Short Term Bond Fund Management Company S.A., Luxembourg	37566
Randolf S.A., Luxembourg	37550	UCL-United Cargo Lux, GmbH, Esch-sur-Alzette	37566
R.I.A. Holding S.A., Luxembourg	37541	Universal Group for Industry and Finance S.A., Luxembourg	37566
Ridgeway Investments S.A., Luxembourg	37550, 37552	Varisa Holding S.A., Luxembourg	37567
Rockhouse Société Immobilière S.A., Luxembourg	37540, 37541	Vavin S.A., Luxembourg	37568
(The) Sailor's Fund, Sicav, Luxembourg-Ville	37563	Vedalo Holding S.A., Luxembourg	37575
Shi-Mi S.A., Luxembourg	37554	V2I Holding S.A., Luxembourg	37568, 37573
Silver Stone Holdings S.A., Luxembourg	37547, 37548	Virista S.A., Luxembourg	37573, 37574
Skylease S.A., Luxembourg	37554	Volksbank Saar West eG, Saarbrücken	37574
SNCT, Société Nationale de Contrôle Technique, S.à r.l., Sandweiler	37554	Weltweite Technologie Verteiler S.A., Luxembourg	37577, 37578
Soceurfin S.A., Luxembourg	37556		
Société de Toulouse pour Investissements S.A., Luxembourg	37552		

SOCIETE NAVY GREEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach.
R. C. Luxembourg B 62.919.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 août 1999, vol. 527, fol. 34, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 août 1999.

FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(37632/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

NEI HAUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1328 Luxembourg, 6, rue Charlemagne

Rapport de réunion des administrateurs du 5 août 1999 à 20.00 heures

Présence: M. Haeck Roland, Administrateur-Délégué

Mme Haeck-Mares M.-R. - Administrateur

Excusée: Mlle Gasparo Antonella - Administrateur

Ordre du jour:

1. Changement de l'adresse postale

2. Changement du siège social

1. L'adresse postale de la société NEI HAUS S.A. sera transféré à partir du 8 août 1999 à l'adresse suivante:

24, rue de Velletri, L-4341 Esch-sur-Alzette

2. Le siège social sera transféré avec effet immédiat:

6, rue Charlemagne, L-1328 Luxembourg

Ces deux décisions ont été prises pour des raisons économiques.

Après délibérations sur les 2 points de l'ordre du jour des deux administrateurs; de commun accord ces résolutions entrent en vigueur.

La réunion a été présidée par M. Roland Haeck dont présente fait rapport.

Signature

Administrateur-Délégué

Signature

Administrateur

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 août 1999, vol. 313, fol. 86, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(37633/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

NET 1 HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 53.836.

Les comptes annuels aux 31 décembre 1996, 1997 et 1998, enregistrés à Luxembourg, le 6 août 1999, vol. 527, fol. 49, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile

Signature

(37634/501/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

OBERWEIS - CENTRE ALDRINGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 1, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 15.415.

Constituée suivant acte reçu par M^e Tom Metzler, notaire alors de résidence à Rédange-sur-Attert, en date du 5 septembre 1977, publié au Mémorial C n° 260 du 11 novembre 1977, modifiée suivant acte reçu par M^e Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 février 1989, publié au Mémorial C n° 197 du 18 juillet 1989, modifiée suivant acte reçu par M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 décembre 1995, publié au Mémorial C n° 67 du 8 février 1996.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1999, vol. 527, fol. 18, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OBERWEIS - CENTRE ALDRINGEN, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(37643/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

NET 1 OPERATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 53.737.

Les comptes annuels aux 31 décembre 1996, 1997 et 1998, enregistrés à Luxembourg, le 6 août 1999, vol. 527, fol. 49, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile
Signature

(37635/501/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

CUSA HOLDING, NICHOLAS OF CUSA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.258.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 45, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme

CUSA HOLDING, NICHOLAS OF CUSA S.A.H.

T. Braun N. Lang

Administrateurs

(37636/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

CUSA HOLDING, NICHOLAS OF CUSA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.258.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 45, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme

CUSA HOLDING, NICHOLAS OF CUSA S.A.H.

T. Braun N. Lang

Administrateurs

(37637/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

CUSA HOLDING, NICHOLAS OF CUSA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.258.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 28 mai 1998

Le bénéfice total de l'exercice au 31 décembre 1997 s'élevant à LUF 13.896.529 est réparti comme suit:

- à la réserve légale	LUF 525.000,-
- report à nouveau	LUF 13.371.529,-

Les mandats d'Administrateurs de

Monsieur Norbert Lang, employé privé, Bertrange

Monsieur Théo Braun, ingénieur commercial et de gestion, Luxembourg

Madame Connie Wirolle, employée privée, Luxembourg

venant à échéance lors de cette Assemblée sont renouvelés pour une nouvelle période de 6 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Extrait sincère et conforme

CUSA HOLDING, NICHOLAS OF CUSA S.A.H.

T. Braun N. Lang

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 45, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37638/008/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

CUSA HOLDING, NICHOLAS OF CUSA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.258.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 mai 1998

Le bénéfice total de l'exercice au 31 décembre 1998 s'élevant à LUF 27.174.337,- est réparti comme suit:

- à la réserve légale LUF 695.000,-
- report à nouveau LUF 26.479.337,-

Le mandat de Commissaire aux Comptes de EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

Extrait sincère et conforme
CUSA HOLDING, NICHOLAS OF CUSA S.A.H.
T. Braun N. Lang
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 45, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37639/008/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

OAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 6, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 45.580.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 42, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour OAS, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(37640/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

OAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 6, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 45.580.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 42, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour OAS, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(37641/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

OLGAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 55.834.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 6 août 1999, vol. 527, fol. 46, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 août 1999.

OLGAS S.A.
Signature

(37644/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

ROCKHOUSE SOCIETE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 53.377.

Les bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, vol. 527, fol. 46, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 août 1999.

(37676/788/000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

ROCKHOUSE SOCIETE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 53.377.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire en date du 2 juin 1999

1. La cooptation de Monsieur Manuel Hack, expert-comptable, demeurant à Mamer, en tant qu'administrateur en remplacement de Madame Sylvie Reinert est ratifiée. Il terminera le mandat de Madame Reinert jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

2. Madame Eliane Irthum, employée privée, demeurant à Helmsange, est nommée administrateur en remplacement de Monsieur Pier Luigi Tomassi, démissionnaire. Elle terminera le mandat de Monsieur Tomassi venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

3. Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, la continuation de l'activité de la société malgré les pertes reportées dépassant le capital social est confirmée.

Pour extrait sincère et conforme
ROCKHOUSE, SOCIETE IMMOBILIERE S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 1999, vol. 527, fol. 46, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37677/788/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

ORI MARTIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 67.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 43, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1999.

PARIBAS LUXEMBOURG
Signature

(37647/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

ORI MARTIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 67.419.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 3 juin 1999 à 10.00 heures à Luxembourg

Le mandat des Administrateurs et Commissaire aux Comptes vient à échéance à la présente Assemblée. L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler leur mandat pour une période d'un an.

Le mandat des administrateurs et Commissaire aux Comptes viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2000.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 43, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37648/009/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

R.I.A. HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 13.947.

Le siège social de la société, fixé jusqu'alors au 69, route d'Esch, a été dénoncé avec effet au 29 juillet 1999. Pour autant que de besoin, les administrateurs Mme Birgit Mines-Honnef, M. Jean Bodoni et M. Albert Pennacchio ainsi que le commissaire aux comptes M. Guy Baumann, se sont démis de leurs fonctions avec effet à la même date.

Luxembourg, le 4 août 1999.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

M.-A. Bechet G. Kettmann
Sous-directeur

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 1999, vol. 527, fol. 47, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37673/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

PALM BEACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.588.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour PALM BEACH S.A.
VECO TRUST S.A.
Signature

(37651/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

PALM BEACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.588.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 1999, il a été décidé de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes:

- Mme Luisella Moreschi, M^e Arsène Kronshagen et Mlle Sandrine Klusa sont définitivement élus administrateurs;
 - VECO TRUST S.A. est définitivement élu commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2004.
- Luxembourg, le 3 juin 1999.

Pour PALM BEACH S.A.
VECO TRUST S.A.
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 40, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37652/744/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

PAGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1210 Luxembourg, 7, rue Barblé.
R. C. Luxembourg B 33.747.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le sept juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1. - Monsieur Carlo Weis, gérant de sociétés, demeurant à L-5832 Fentange, 44, op der Hobuch;
2. - Monsieur Guy Medinger, ingénieur-technicien, demeurant à L-2539 Luxembourg, 138, boulevard Simonis;
3. - Monsieur Thierry Parolin, cuisinier, demeurant à L-7791 Bissen, ici représenté par Monsieur Guy Medinger, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée PAGO, S.à r.l., ayant son siège social à L-1210 Luxembourg, 7, rue Barblé, R.C. Luxembourg section B numéro 33.747, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 avril 1990, publié au Mémorial C numéro 399 du 26 octobre 1990, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 25 février 1992, publié au Mémorial C numéro 376 du 2 septembre 1992, et en date du 20 octobre 1994, publié au Mémorial C numéro 103 du 13 mars 1995;

- que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Thierry Parolin, préqualifié, par son représentant susnommé, cède par les présentes dix (10) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Monsieur Carlo Weis, préqualifié, qui accepte.

Cette cession de parts est approuvée conformément à l'article 9 des statuts et les associés la considèrent comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le cessionnaire susdit, est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A la suite de cette cession de parts sociales ci-avant mentionnée, l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à sept cent cinquante mille francs (750.000,- Frs.) représenté par cent cinquante (150) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille francs (5.000,- Frs.) chacune.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

1. - Monsieur Carlo Weis, gérant de sociétés, demeurant à L-5832 Fentange, 44, op der Hobuch, cent parts sociales	100
2. - Monsieur Guy Medinger, ingénieur-technicien, demeurant à L-2539 Luxembourg, 138, boulevard Simonis, cinquante parts sociales	50
Total: cent cinquante parts sociales	150

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées.»

Troisième résolution

Les associés décident de nommer gérant unique avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle Monsieur Carlo Weis, préqualifié.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de vingt mille francs. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Weis, G. Medinger, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 juillet 1999, vol. 506, fol. 76, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 août 1999.

J. Seckler.

(37649/231/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

PAGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1210 Luxembourg, 7, rue Barblé.

R. C. Luxembourg B 33.747.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 août 1999.

J. Seckler.

(37650/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

**EFFEGI S.A., Société Anonyme,
(anc. PARIS HOLDING S.A., Société Anonyme).**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 55.524.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le six juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de PARIS HOLDING S.A., R.C. B Numéro 55.524, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juin 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 500 du 5 octobre 1996.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 31 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 306 du 5 mai 1998.

La séance est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Xavier Buriez, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante actions d'une valeur nominale de mille francs belges chacune constituant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs belges sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Changement de la dénomination sociale de PARIS HOLDING S.A. en EFFEGI S.A.

2) Modification du 1^{er} alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de EFFEGI S.A.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la dénomination sociale de PARIS HOLDING S.A. en EFFEGI S.A.
En conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de EFFEGI S.A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Seil, X. Buriez, P. Lentz, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1999, vol. 118S, fol. 16, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 1999.

A. Schwachtgen.

(37653/230/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

**EFFEGI S.A., Société Anonyme,
(anc. PARIS HOLDING S.A., Société Anonyme).**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 55.524.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1999.

A. Schwachtgen.

(37654/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

PARTELL HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 45.730

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 45, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme

PARTELL HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.

A. Angelsberg N. Lang

Administrateurs

(37657/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

PARTELL HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 45.730

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 mai 1999

Les mandats d'Administrateurs de

Monsieur André Angelsberg, employé privé, Ettelbruck

Monsieur Guy Reding, employé privé, Tuntange

Monsieur Norbert Lang, employé privé, Bertrange

venant à échéance lors de cette Assemblée sont renouvelés pour une nouvelle période de 6 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg, venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

Extrait sincère et conforme

PARTELL HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.

A. Angelsberg N. Lang

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 45, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37658/008/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

POSAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 34.954.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 45, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme
POSAL S.A.
T. Braun U. Holder
Administrateurs

(37666/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

POSAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 34.954.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 juin 1999

Le mandat de Commissaire aux Comptes de EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg, venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2000

Extrait sincère et conforme
POSAL S.A.
T. Braun U. Holder
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 45, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37667/008/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

SOCIETE PLASTIFORM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach.
R. C. Luxembourg B 63.622.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 1999, vol. 521, fol. 40, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 août 1999.

FIDUCIAIRE S.A.
Signature

(37665/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

PARUSIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 20.003.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 45, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme
PARUSIA HOLDING S.A.
T. Braun C. Hoffmann
Administrateurs

(37659/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

PARUSIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 20.003.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 45, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme
PARUSIA HOLDING S.A.
T. Braun C. Hoffmann
Administrateurs

(37660/008120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

PARUSIA HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 20.003.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 29 juin 1998

Le mandat de Commissaire aux Comptes de Madame Ernestine Lang, comptable, Klagenfurt (Autriche), venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Extrait sincère et conforme
PARUSIA HOLDING S.A.
T. Braun C. Hoffmann
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 45, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37661/008/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

PARUSIA HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 20.003.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 28 juin 1999

Le mandat de Commissaire aux Comptes de Madame Ernestine Lang, comptable, Klagenfurt (Autriche), venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

Extrait sincère et conforme
PARUSIA HOLDING S.A.
T. Braun C. Hoffmann
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 45, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37662/008/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

**SOCIETE NATIONALE DE CONTROLE TECHNIQUE - HOMOLOGATIONS, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Sandweiler.
R. C. Luxembourg B 27.180.

Constituée le 18 décembre 1987 suivant acte reçu par M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C n° 820 du 25 mars 1988, modifiée par-devant le même notaire Gérard Lecuit en date du 25 juin 1990, acte publié au Mémorial C n° 19 du 22 janvier 1991, modifié par-devant le même notaire Gérard Lecuit en date du 26 juin 1991, acte publié au Mémorial C n° 465 du 18 décembre 1991.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 août 1999, vol. 527, fol. 33, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Pour SOCIETE NATIONALE DE CONTROLE
TECHNIQUE - HOMOLOGATIONS, S.à r.l.
KPMG EXPERTS COMPTABLES
Signatures

(37697/537/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

QUADRIGA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 18.467.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 45, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme
QUADRIGA HOLDINGS S.A.
T. Braun N. Dale
Administrateurs

(37670/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

QUADRIGA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 18.467.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 24 juin 1999

Les mandats des Administrateurs de

Monsieur Théo Braun, ingénieur commercial et de gestion, Luxembourg

Monsieur Rolf Santschi, administrateur de sociétés, Zürich (Suisse)

Monsieur Michael Korrodi, administrateur de sociétés, Uitikon (Suisse)

Monsieur Nicholas Dale, administrateur de sociétés, Rueschlikon (Suisse)

venant à échéance lors de cette Assemblée sont renouvelés pour une nouvelle période de 6 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de DR. W MEILI + PARTNER AG, Zürich (Suisse), venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 6 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Extrait sincère et conforme
QUADRIGA HOLDINGS S.A.
T. Braun N. Dale
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 45, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37671/008/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

SILVER STONE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.152.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 525, fol. 45, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme
SILVER STONE HOLDINGS S.A.
C. Hoffmann N. Lang
Administrateurs

(37679/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

SILVER STONE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.152.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 525, fol. 45, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme
SILVER STONE HOLDINGS S.A.
C. Hoffmann N. Lang
Administrateurs

(37680/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

SILVER STONE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.152.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 525, fol. 45, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme
SILVER STONE HOLDINGS S.A.
C. Hoffmann N. Lang
Administrateurs

(37681/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

SILVER STONE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.152.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 24 juin 1998

Le mandat de Commissaire aux Comptes de H.R.T. REVISION, S.à. r.l., Luxembourg, venant à échéance lors de cette assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Extrait sincère et conforme
SILVER STONE HOLDINGS S.A.
C. Hoffmann N. Lang
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 45, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37682/008/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

SILVER STONE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.152.

Résolution du Conseil d'Administration tenu en date du 20 juillet 1999

VALMONT CORPORATE LTD, Road Town, Tortola, British Virgin Island a été coopté comme administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire M. Paul Mousel en date du 19 juillet 1999, conformément à l'article 51 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales et l'article 6 des statuts. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur. Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Extrait sincère et conforme
SILVER STONE HOLDINGS S.A.
C. Hoffmann N. Lang
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 45, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37683/008/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

SILVER STONE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.152.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 25 juin 1997

Le mandat de Commissaire aux Comptes de H.R.T. REVISION, S.à. r.l., Luxembourg, venant à échéance lors de cette assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Extrait sincère et conforme
SILVER STONE HOLDINGS S.A.
C. Hoffmann N. Lang
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 45, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37684008/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

PRIMO CONSULTING S.A., Société Anonyme.**DISSOLUTION**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le premier juillet.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Roland Uytderbroeks, directeur de sociétés, demeurant à B-6700 Arlon, 55, rue de l'Europe.

Lequel comparant a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe, avec siège social à Kehlen, une société anonyme sous la dénomination de PRIMO CONSULTING S.A., constituée suivant acte notarié du 27 août 1997, publié au Mémorial C N° 675 du 2 décembre 1997, au capital d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, libéré jusqu'à concurrence d'un million (1.000.000,-) de francs.

- que la totalité des mille deux cent cinquante actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs de la société PRIMO CONSULTING S.A. ont été réunies entre les mains de Monsieur Roland Uytderbroeks, préqualifié, lequel déclare assumer personnellement tous éléments actifs et passifs éventuels de la société;

- que Monsieur Roland Uytderbroeks, préqualifié, actionnaire unique déclare expressément procéder à la dissolution de la société anonyme PRIMO CONSULTING S.A.; décharge pleine et entière étant accordée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société;

- que Monsieur Roland Uytderbroeks, préqualifié, déclare en outre que la liquidation de la société PRIMO CONSULTING S.A., a été achevée et que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée légale de cinq années à son ancien siège social.

Sur ce, le comparant a présenté au notaire instrumentant les actions qui ont été immédiatement oblitérées par le notaire.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de dix-sept mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: R. Uytderbroeks, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 juillet 1999, vol. 852, fol. 4, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 27 juillet 1999.

G. d'Huart.

(37668/207/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

PROLUX CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Pétange.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quinze juillet.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1. Monsieur Arrigo Politi, gérant de sociétés, demeurant à Pétange, agissant en nom personnel et au nom et pour compte de sa fille

2. Madame Anna Maria Politi, agent BEI, demeurant à Luxembourg, pour laquelle il se porte fort, agissant comme uniques associés de la société PROLUX CONSTRUCTIONS, S.à r.l., avec siège à Pétange, constituée suivant acte notarié en date du 17 février 1979, publié au Mémorial C N° 116 du 25 mai 1979, et modifiée pour la dernière fois par acte notarié en date du 29 septembre 1997, publié au Mémorial C N° 8 du 6 janvier 1998,

lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter les décisions suivantes:

I. Cession de parts

Monsieur Arrigo Politi, cède:

1) 120 parts à Monsieur Luciano Mercurio, technicien en bâtiment, demeurant à L-3321 Berchem, lequel accepte.

2) 100 parts à Madame Odette Dos Prazeres Silva; femme au foyer, demeurant à L-4813 Rodange, laquelle accepte.

La cession a eu lieu au prix de la valeur nominale des parts.

Suite à cette cession de parts, l'article 5, 2^e paragraphe des statuts aura désormais la teneur suivante.

Le capital social est souscrit comme suit:

- Monsieur Arrigo Politi, préqualifié	180 parts
- Madame Anna Maria Politi, préqualifiée	100 parts
- Monsieur Luciano Mercurio, préqualifié	120 parts
- Madame Odette Dos Prazeres Silva, préqualifiée	100 parts
Total:	500 parts

II. Gérance

Monsieur Luciano Mercurio, préqualifié est nommé cogérant, avec pouvoir de signature individuelle jusqu'à la somme de 50.000,- francs.

Frais

Tous frais et honoraires engendrés par le présent acte sont estimés à vingt mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu de Nous, Notaire, par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: A. Politi, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 juillet 1999, vol. 852, fol. 22, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 3 août 1999.

G. d'Huart.

(37669/207/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

RANDOLF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue J.-P. Brasseur.
R. C. Luxembourg B 63.184.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 août 1999, vol. 527, fol. 50, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour RANDOLF S.A.
Signature

(37672/771/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

RIDGEWAY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 69.316.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the fifth of July.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of RIDGEWAY INVESTMENTS S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on March 30th, 1999, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the articles of which having been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on April 29th, 1999, not yet published and pursuant to a deed of the undersigned notary on May 27th, 1999, not yet published.

The meeting was opened by Mr Dirk C. Oppelaar, lawyer, residing in Luxembourg, who appointed as secretary Mrs Myriam Schmit, employée privée, residing in Kehlen.

The meeting elected as scrutineer Mrs Annick Braquet, employée privée, residing in B-Chantemelle.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the subscribed capital by two million sixty-five thousand eight hundred twenty-eight Euro (2,065,828.- EUR) to bring it from its present amount of twelve million three hundred and ninety-four thousand nine hundred and sixty-four Euro (12,394,964.- EUR) to fourteen million four hundred sixty thousand seven hundred and ninety-two Euro (14,460,792.- EUR) by the issue of one million thirty-two thousand nine-hundred fourteen (1,032,914) new shares with a par value of two Euro (2.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Waiver by the current shareholders of their preferential subscription rights.

3. Subscription and full payment of this increase of capital by INTERBANCA GESTIONE INVESTIMENTI S.G.R. S.p.A., with registered office at Corso Venezia 56, 20121 Milano, Italy.

4. Subsequent amendment of article 5 of the by-laws.

5. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the subscribed capital by two million sixty-five thousand eight hundred twenty-eight Euro (2,065,828.- EUR) to bring it from its present amount of twelve million three hundred and ninety-four thousand nine hundred and sixty-four Euro (12,394,964.- EUR) to fourteen million four hundred sixty thousand seven hundred and ninety-two Euro (14,460,792.- EUR) by the issue of one million thirty-two thousand nine-hundred fourteen (1,032,914) new shares with a par value of two Euro (2.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The actual shareholders having waived their preferential subscription right, the general meeting decides to accept the subscription of the newly issued shares by INTERBANCA GESTIONE INVESTIMENTI S.G.R. S.p.A., with registered office at Corso Venezia 56, 20121 Milano, Italy.

Subscription - Payment

Thereupon appeared

- INTERBANCA GESTIONE INVESTIMENTI S.G.R. S.p.A., prenamed

here represented by Mr Dirk Oppelaar, prenamed, by virtue of one proxy given in Milan on June 24th, 1999,

which declared to subscribe for the one million thirty-two thousand nine hundred fourteen (1,032,914) new shares and to have them fully paid up in cash together with a share premium of 0.017- Euro per share, i.e. an aggregate share premium of seventeen thousand five hundred and fifty-nine Euro fifty-four cents (17,559.54 Euro), so that the amount of

two million eighty-three thousand three hundred and eighty-seven Euro fifty-four cents (2,083,387.54 EUR) is now at the disposal of the company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the undersigned notary and the members of the board will be attached to the present deed in order to be registered with it.

Third resolution

The general meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 5. first paragraph.** The subscribed capital of the corporation is fixed at fourteen million four-hundred sixty thousand and seven hundred ninety-two Euro (14,460,792.- EUR) represented by seven million two hundred and thirty thousand three hundred and ninety-six (7,230,396.) shares with a par value of two Euro (2.- EUR) each.»

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately 930,000.- LUF.

For the purpose of registration, the amount of the increase of capital is valued at 84,043,645.- LUF

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le cinq juillet.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RIDGEWAY INVESTMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 30 mars 1999, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts ont été modifiés aux ternes d'un acte du notaire soussigné en date du 29 avril 1999, non encore publié et d'un acte du notaire soussigné en date du 27 mai 1999, non encore publié.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Dirk C. Oppelaar, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Myriam Schmit, employée privée, demeurant à Kehlen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital d'un montant de deux millions soixante-cinq mille huit cent vingt-huit Euro (2.065.828,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante-quatre Euro (12.394.964,- EUR) à quatorze millions quatre cent soixante mille sept cent quatre-vingt-douze Euro (14.460.792,- EUR) par l'émission de un million trente-deux mille neuf cent quatorze (1.032.914) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux Euro (2,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Renonciation par les actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentiel.

3. Souscription à l'augmentation de capital par INTERBANCA GESTIONE INVESTIMENTI S.G.R. S.p.A., avec siège social à Corso Venezia 56, 20121 Milan, Italie.

3. Modification consécutive de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital d'un montant de deux millions soixante-cinq mille huit cent vingt-huit Euro (2.065.828,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante-quatre Euro (12.394.964,- EUR) à quatorze millions quatre cent soixante mille sept cent quatre-vingt-douze Euro (14.460.792,- EUR) par l'émission de un million trente-deux mille neuf cent quatorze (1.032.914) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux Euro (2,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

Les actionnaires actuels ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'assemblée décide d'accepter la souscription des actions nouvelles par INTERBANCA GESTIONE INVESTIMENTI S.G.R. S.p.A., avec siège social à Corso Venezia 56, 20121 Milan, Italie.

Souscription - Libération

Est alors intervenue aux présentes,

- INTERBANCA GESTIONE INVESTIMENTI S.G.R. S.p.A., préqualifiée, ici représentée par Monsieur Dirk Oppelaar, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Milan le 24 juin 1999, laquelle a déclaré souscrire les un million trente-deux mille neuf cent quatorze (1.032.914) actions nouvelles et les libérer intégralement en espèces avec une prime d'émission de 0,017 Euro par actions soit une prime d'émission totale de dix-sept mille cinq cent cinquante-neuf mille Euro cinquante-quatre cents (17.559,54 Euro) de sorte que la somme de deux millions quatre-vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-sept Euro cinquante-quatre cents (2.083.387,54 EUR) se trouve à la disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à quatorze millions quatre cent soixante mille sept cent quatre-vingt-douze Euro (14.460.792,- EUR), représenté par sept millions deux cent trente mille trois cent quatre-vingt-seize (7.230.396) actions d'une valeur nominale de deux Euro (2,- EUR) chacune.»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, à environ 930.000,- LUF.

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital est évalué à 84.043.645,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D.-C. Oppelaar, M. Schmit, A. Braquet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 118S, fol. 9, case 10. – Reçu 840.436 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 2 août 1999.

G. Lecuit.

(37674/220/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

RIDGEWAY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 69.316.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 2 août 1999.

G. Lecuit.

(37675/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

SOCIETE DE TOULOUSE POUR INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le huit juin.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme SOCIETE DE TOULOUSE POUR INVESTISSEMENTS S. A., avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 5 mai 1981, publié au Mémorial C No 147 du 24 juillet 1981.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 8 juillet 1998, publié au Mémorial C N° 737 du 12 octobre 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de:

Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire: Madame Nathalie Moroni, maître en droit, demeurant à Walferdange.

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Jean-Marie Nicolay, maître en droit, demeurant à B-Arlon.

Madame la Présidente expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société de deux millions (2.000.000,-) de francs, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des actions.
2. Conversion du capital social de LUF 2.000.000,- en euros.
3. Augmentation du capital social d'un montant adéquat pour le porter à EUR 98.000,- à souscrire et à libérer en espèces par augmentation de la valeur nominale des actions existantes, ainsi que par la création et l'émission de 800 actions nouvelles.
4. Substitution aux 2.000 actions anciennes, sans désignation de valeur nominale, de 2.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 35,00 et, d'autre part, création de 800 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 35,00.
5. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.
6. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions et de convertir le capital de LUF 2.000.000,- en EUR 49.578,70.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide ensuite d'augmenter le capital social de EUR 48.421,30 pour le porter de son montant actuel de EUR 49.578,70 à Euro 98.000,- par l'augmentation de la valeur nominale des actions existantes ainsi que par la création et l'émission de 800 actions nouvelles.

L'augmentation de la valeur nominale des actions existantes a été souscrite par les 2 actionnaires, à savoir, la société TRUMACO INTERNATIONAL INC, avec siège à Panama et la société LA PLACE FINANCIAL MANAGEMENT INC, avec siège à Panama, et les 800 actions nouvelles ont été souscrites par la société LA PLACE FINANCIAL MANAGEMENT INC, préqualifiée.

L'augmentation de capital de EUR 48.421,30 a été libérée par un versement en espèces ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de substituer les 2000 actions sans désignation de valeur nominale par 2000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 35,00 chacune et d'autre part la création de 800 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 35,00.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts:

Art. 3. Alinéa 1^{er}. Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix-huit mille euros (EUR 98.000,-), représenté par deux mille huit cents (2.800) actions de trente-cinq euros (EUR 35,00) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à soixante-dix mille francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M. Gehlen, N. Moroni, Palumbo, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 juin 1999, vol. 850, fol. 82, case 1. – Reçu 19.533 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 22 juillet 1999.

G. d'Huart.

(37699/207/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

PERIOSTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.308.

37554

SHI-MI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.890.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 6 mars 1998, acté sous le n° 150/98 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1999.

(37678/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

SKYLEASE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 47.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 43, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARIBAS LUXEMBOURG

Signature

(37685/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

SKYLEASE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 47.801.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 21 avril 1999 à 10.00 heures

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sortants pour une période d'un an.

Leurs mandats viendront donc à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2000.

Pour copie conforme
D. Keller J. Winandy
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 43, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37686/009/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

**SNCT, S.à r.l., SOCIETE NATIONALE DE CONTROLE TECHNIQUE,
Société à responsabilité limitée,
(anc. STATION DE CONTROLE TECHNIQUE POUR VEHICULES AUTOMOTEURS).**

Siège social: Sandweiler.
R. C. Luxembourg B 6.795.

Constituée le 14 mars 1964 suivant acte reçu par M^e Hyacinthe Glaesener, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n° 37 du 14 mai 1964, modifiée par-devant M^e Charles Michels, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement dudit notaire Glaesener, en date du 14 juin 1965, acte publié au Mémorial C n° 87 du 6 août 1965, modifiée par le même notaire Glaesener, en date du 7 août 1971, acte publié au Mémorial C n° 182 du 13 décembre 1971, modifiée par-devant M^e Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juin 1985, acte publié au Mémorial C n° 239 du 20 août 1985, modifiée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 25 juin 1990, acte publié au Mémorial C n° 19 du 22 janvier 1991, modifiée par-devant le même notaire Gérard Lecuit, en date du 26 juin 1991, acte publié au Mémorial C n° 465 du 18 décembre 1991, modifiée par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 3 janvier 1997, acte publié au Mémorial C n° 227 du 7 mai 1997.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 août 1999, vol. 527, fol. 33, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SNCT, S.à r.l.,
SOCIETE NATIONALE DE CONTROLE TECHNIQUE
KPMG EXPERTS COMPTABLES
Signature

(37698/537/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

SOCIETE FINANCIERE DE PLACEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 1.279.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 45, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme
SOCIETE FINANCIERE DE PLACEMENTS S.A.
T. Braun C. Hoffmann
Administrateurs

(37690/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

SOCIETE FINANCIERE DE PLACEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 1.279.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 mai 1998

Le bénéfice total de l'exercice au 31 décembre 1997 s'élevant à LUF 12.329.747 est réparti comme suit:

- dividende	LUF 9.000.000,00
- report à nouveau	LUF 3.329.747,00

La démission de Monsieur Jean-Marc Wilmot de son mandat d'Administrateur décidée par le Conseil d'Administration du 13 novembre 1997 est acceptée; décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat. La cooptation de Monsieur Claude Hoffmann, employé privé, demeurant à Luxembourg en tant qu'Administrateur en son remplacement est ratifiée; son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Le mandat de Commissaire aux comptes de EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg, venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Extrait sincère et conforme
SOCIETE FINANCIERE DE PLACEMENTS S.A.
T. Braun C. Hoffmann
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 45, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37691/008/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

SOCIETE EUROPEENNE DE PROMOTION ET D'INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 41.861.

Les comptes annuels aux 31 décembre 1996 et 1997, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 1999, vol. 527, fol. 28, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1999.

Pour la SOCIETE EUROPEENNE DE PROMOTION
ET D'INVESTISSEMENTS S.A.
Signature

(37688/054/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

SOCIETE EUROPEENNE DE PROMOTION ET D'INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 41.861.

Conseil d'Administration:

NEXIS S.A., ayant son siège social à Alofi, Niue
VALON S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg
LANNAGE S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg.

Commissaire:

AUDIT TRUST S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg.

Situation du capital:

Capital libéré	LUF 1.250.000
Capital autorisé	LUF 7.500.000

Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale

L'Assemblée générale ordinaire reportée des actionnaires du 28 juillet 1999 statuant sur les comptes des exercices 1996 et 1997 a décidé de reporter la perte pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1996 s'élevant à LUF 189.977 et la perte pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1997 s'élevant à LUF 156.725.

Conseil d'Administration:

Sont mandatées aux fonctions d'administrateur la société NEXIS S.A., ayant son siège social à Alofi, Niue, la société VALON S.A. et la société LANNAGE S.A., ayant leur siège social à Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale de 2005, en remplacement de Messieurs Eddy Vanden Berghe, Marcel Verhasselt et Jean Nicolai, démissionnaires.

Commissaire:

Est mandatée aux fonctions de commissaire aux comptes de la société AUDIT TRUST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, jusqu'à l'assemblée de 2005, en remplacement de Monsieur Jean-Luc Geraerts, démissionnaire.

Siège social:

L'assemblée décide de modifier l'adresse du siège social de la société, la nouvelle adresse étant 180, rue des Aubépines à L-1150 Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 1999. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37689/054/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

SOCEURFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 57.537.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 43, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARIBAS LUXEMBOURG

Signature

(37687/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

SOCIETE FONCIERE DE SALITRE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.184.

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 45, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme

SOCIETE FONCIERE DE SALITRE S.A.H.

T. Braun N. Lang

Administrateurs

(37692/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

SOCIETE FONCIERE DE SALITRE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.184.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 19 février 1998

Les mandats d'Administrateurs de

Monsieur Norbert Lang, employé privé, Bertrange

Monsieur Théo Braun, ingénieur commercial et de gestion, Luxembourg

Monsieur Guy Reding, employé privé, Tuntange

venant à échéance lors de cette Assemblée sont renouvelés pour une nouvelle période de 6 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg, venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Extrait sincère et conforme

SOCIETE FONCIERE DE SALITRE S.A.H.

T. Braun N. Lang

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 45, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37693/008/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

SOCIETE FONCIERE DE SALITRE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.184.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 février 1997

Le mandat de Commissaire aux Comptes de EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg, venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Extrait sincère et conforme
SOCIETE FONCIERE DE SALITRE S.A.H.
T. Braun N. Lang
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 45, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(37694/008/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

SO-LO-BAT S.A., SOCIETE DE LOCATION DE BATEAUX DE PLAISANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour SO-LO-BAT S.A.,
SOCIETE DE LOCATION DE BATEAUX DE PLAISANCE
VECO TRUST S.A.
Signature

(37695/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

SOLOBAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 1999, il a été décidé de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes:

– Madame Angela Cinarelli, Maître Arsène Kronshagen et Mademoiselle Sandrine Klusa sont définitivement élus administrateurs;

– Monsieur Maurizio Natale est définitivement élu commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2005.

Luxembourg, le 3 mai 1999.

Pour SOLOBAT S.A.
VECO TRUST S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 40, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(37700/744/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

TYCO GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 61.111.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the eighth day of July.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared for an extraordinary general meeting of the shareholder of TYCO GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée having its registered office at 6, avenue Emile Reuter in L-2420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Company Registry under the number B 61.111, incorporated as a Luxembourg company by a deed of the undersigned notary on 26th September, 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations N° 27 of 14th January, 1998, (hereafter referred as the «Company»):

TYCO INTERNATIONAL GROUP S.A., a public limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, avenue Emile Reuter in L-2420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Company Registry under the number B 63.939,

here represented by Jean-François Bouchoms, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Luxembourg on 8th June, 1999.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with the deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- that it is the sole shareholder of the Company;
- that the articles of association of the Company have been amended by several deeds of the undersigned notary and the last time on 4th December, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 144 of 5th March, 1999;
- that the sole shareholder has taken the following resolution:

First and sole resolution

The sole shareholder resolves to amend the first paragraph of Article 8 of the Articles of Association of the Company which shall henceforth be worded as follows:

«Art. 8. Management - Board of Managers

The Company is administered by one or more managers also called general manager(s). In case of plurality of managers, they constitute a board of managers appointed by the general meeting of shareholders. The manager(s) need not be shareholder(s). The board of managers may validly deliberate and act only if at least three of its members are present or represented, a proxy between managers, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Resolutions shall require the approval of the majority of all those managers being present or represented at a meeting. In case of emergency, managers may vote by letter, telegram, telex, e-mail or telefax and by way of circular resolutions if signed by all the managers. Such latter signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, including letters sent by telefax.»

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately twenty-five thousand Luxembourg francs (25,000.- LUF).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le huit juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu pour une Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé de TYCO GROUP, S.à r.l., une Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6, avenue Emile Reuter à L-2420 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.111, constituée sous la forme d'une société de droit luxembourgeois le 26 septembre 1997 suivant acte du notaire soussigné et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 27 du 14 janvier 1998 (ci-après la «Société»).

TYCO INTERNATIONAL GROUP S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois. avec siège social au 6, avenue Emile Reuter à L-2420 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63 939,

représentée par Jean-François Bouchoms, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 8 juin 1999.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par son mandataire ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante a demandé au notaire instrumentaire de prendre acte:

- qu'il est l'associé unique de la Société;
- que les statuts de la Société ont été amendés à plusieurs reprises par le notaire soussigné et pour la dernière fois par un acte du 4 décembre 1998 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 144 du 5 mars 1999;
- qu'il a pris la résolutions suivante:

Première et unique résolution

L'associé décide de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 8 Gérance - Conseil de gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, appelés également gérant(s) délégué(s). En cas de pluralité de gérants, ils forment un Conseil de gérance nommé par l'assemblée générale des associés. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si au moins trois des ses membres sont présents ou représentés, une procuration entre gérants étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax. Les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent s'entendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres seront censés avoir participé en personne à la réunion. Les résolutions sont prises après approbation à la majorité de tous les gérants présents ou repré-

sentés à la réunion. En cas d'urgence, les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex, e-mail ou fax et au moyen de résolutions circulaires pour autant que celles-ci soient signées par tous les gérants. Ces dernières signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, y compris de lettres envoyées par fax.»

Estimation des frais

Le montant des frais qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élève à environ vingt-cinq mille francs luxembourgeois (25.000,- LUF).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J.-F. Bouchoms, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 1999, vol. 118S, fol. 38, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 août 1999.

G. Lecuit.

(37725/220/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

TYCO GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 61.111.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 août 1999.

G. Lecuit.

(37726/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

SOLUFER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4833 Rodange, 9A, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 42.006.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 août 1999, vol. 313, fol. 82, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 1999.

Signature.

(37701/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

TELUX S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-8077 Bertrange, 177, route de Luxembourg.

H. R. Luxemburg B 51.525.

AUSZUG

Aus dem Sitzungsprotokoll der Generalversammlung der Aktionäre vom 28. Juni 1999 geht hervor, dass Herr Lemmer, wohnhaft in L-Niederkerschen, als Mitglied des Verwaltungsrates abberufen worden ist.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 1999, vol. 527, fol. 47, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Diese Hinterlegung erfolgt zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. August 1999.

Unterschrift.

(37716/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

SOMET (FAR EAST) LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 57.857.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 43, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1999.

Signature.

(37702/093/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

SOMET (FAR EAST) LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 57.857.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 20 juillet 1999, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte et accepte la démission présentée par Madame Vania Migliore-Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), de sa fonction d'administrateur de la société. La lettre de démission restera annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

L'Assemblée prend acte et accepte la démission présentée par Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg), de sa fonction d'administrateur de la société. La lettre de démission restera annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Cinquième résolution

En remplacement des administrateurs démissionnaires, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat:

– Monsieur Pierre Bouchoms, Administrateur, demeurant à Luxembourg, 1, rue Charles Martel (Grand-Duché de Luxembourg) en qualité d'Administrateur de la société;

– Monsieur Sergi Vandi, Administrateur, demeurant à Luxembourg, 32, rue J.G. de Cicignon (Grand-Duché de Luxembourg) en qualité d'Administrateur de la société.

Le mandat ainsi conféré aux nouveaux administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2002.

Réquisition aux fins de modification au registre de commerce et de publication au Mémorial

Luxembourg, le 5 août 1999.

Le Conseil d'Administration
P. Bouchoms S. Vandi
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 43, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37703/093/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

SOCIETE ST. ESPRIT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach.
R. C. Luxembourg B 63.001.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 août 1999, vol. 527, fol. 34, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1999.

FIDUCIAIRE S.A.

(37706/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

STUGALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 112, rue Général Patton.
R. C. Luxembourg B 11.348.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 41, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1999.

Signature.

(37707/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

TRIANGLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.212.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 45, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme
TRIANGLE S.A.
E. Beretta T. Braun
Administrateur Administrateur

(37719/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

TRIANGLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.212.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 juin 1999

Le mandat de Commissaire aux Comptes de FIDUCIAIRE CONTINENTALE, Luxembourg, venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

Extrait sincère et conforme
TRIANGLE S.A.

E. Beretta T. Braun
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 45, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37720/008/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

SOPFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 20.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 43, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARIBAS LUXEMBOURG
Signature

(37704/009/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

SOPFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 20.462.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 10 juin 1999 à 15.00 heures

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sortant pour une période d'un an.

Leur mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2000.

Pour copie conforme

Y. Juchem J. Winandy
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 43, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37705/009/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

SUNA, Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 7.939.

Le bénéfice total de l'exercice au 31 décembre 1997 s'élevant à LUF 6.632.815 est entièrement reporté à nouveau.

Les mandats d'Administrateurs de

Monsieur Théo Braun, ingénieur commercial et de gestion, Luxembourg;

Monsieur Norbert Lang, employé privé, Bertrange;

Monsieur Guy Reding, employé privé, Tuntange

venant à échéance lors de cette Assemblée sont renouvelés pour une nouvelle période de 6 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de H.R.T. REVISIONS, S.à r.l., Luxembourg, venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Extrait sincère et conforme

SUNA

T. Braun N. Lang
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 525, fol. 45, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37708/008/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

SUNA, Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 7.939.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 45, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme

SUNA

T. Braun N. Lang
Administrateur Administrateur

(37709/008/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

TELFISA FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.735.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 45, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme

TELFISA FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.

A. Angelsberg N. Lang
Administrateur Administrateur

(37711/008/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

TELFISA FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.735.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 45, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme

TELFISA FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.

A. Angelsberg N. Lang
Administrateur Administrateur

(37712/008/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

TELFISA FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.735.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 45, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme

TELFISA FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.

A. Angelsberg N. Lang
Administrateur Administrateur

(37713/008/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

TELFISA FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.735.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 45, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme

TELFISA FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.

A. Angelsberg N. Lang
Administrateur Administrateur

(37714/008/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

TELFISA FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.735.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 mai 1999

Les mandats d'Administrateurs de

Monsieur André Angelsberg, employé privé, Ettelbruck;

Madame Martgot Reding, employée privée, Tuntange;

Monsieur Norbert Lang, employé privé, Bertrange

venant à échéance lors de cette Assemblée sont renouvelés pour une nouvelle période de 6 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

La démission de Monsieur Jean-Marc Wilmet, pour des raisons personnelles, de son poste de Commissaire aux Comptes en date du 7 mai 1997, est acceptée. Pleine et entière décharge lui est accordée.

Monsieur Giovanni Pompei, employé privé, Kayl est nommé Commissaire aux Comptes en son remplacement pour une période de 6 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Extrait sincère et conforme
TELFISA FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.
A. Angelsberg N. Lang
Administrateur Administrateur

(37715/008/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

SOCIETE TECNOPAC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach.
R. C. Luxembourg B 63.002.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 août 1999, vol. 527, fol. 34, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1999.

FIDUCIAIRE S.A.

(37710/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

THE SAILOR'S FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg-Ville.
R. C. Luxembourg B 36.503.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le six juillet.

Au siège de la société désignée;

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société d'investissement à capital variable dénommée THE SAILOR'S FUND, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 36.503, ayant son siège social à Luxembourg-Ville, constituée par acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors résidant à Esch-sur-Alzette, en date du 27 mars 1991, publié au Mémorial C du 17 mai 1991.

L'assemblée est présidée par Monsieur Germain Birgen, sous-directeur, demeurant à Luxembourg-Ville;

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Solange Velter, chef de service principal demeurant à Arlon (B). Il appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Catherine Huet, employée de banque, demeurant à Wolkrange (B).

Monsieur le Président requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Passage de la devise de consolidation du capital social de ECU en Euro et modification des références y relatives (art. 5, art. 31);

2. Extension de la possibilité d'émission d'actions fractionnées aux actions au porteur et modification de la deuxième phrase de l'art. 7 qui aura désormais la teneur suivante:

Elle pourra également émettre des fractions d'actions de chaque catégorie (millièmes) qui pourront être sous forme nominative ou au porteur;

3. Adaptation de la procédure de nomination du réviseur d'entreprises aux dispositions légales. Les deux dernières phrases de l'art. 28 auront dès lors la teneur suivante:

Le réviseur sera désigné par l'assemblée générale des actionnaires. Le réviseur en fonction peut être révoqué conformément au droit en vigueur.

4. Ajout d'un nouvel article qui portera le numéro 33 et l'intitulé «Liquidation et fusion des compartiments» et renumérotation des articles suivants.

5. Divers.

Que les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites, conformément à l'article 67 des sociétés, par des annonces insérées dans;

Le Luxemburger Wort des 21 et 29 juin 1999;
 Il Sole 24 Ore du 21 juin 1999;
 Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations des 21 et 29 juin 1999.
 Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

III. Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et laquelle liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

IV. Qu'il apparaît de la liste de présence que pour chaque compartiment les actions en circulation présentes ou dûment représentées à la présente assemblée par rapport aux actions en circulation sont les suivantes:

THE SAILOR'S FUND	Actions émises au 1 ^{er} juillet 1999	Actions présentes ou représentées
INTERNATIONAL FIXED INCOME*	1.807.292	5.000
INTERNATIONAL EQUITY*	1.828.192	0
ITALIAN EQUITY	1.413.717	0
SHORT TERM	4.191.543	0
EURO FIXED INCOME (anc. LIRA FIXED INCOME)	5.888.581	0
BALANCED PORTFOLIO	2.241.974	0
CONSERVATIVE (ANC. EUROPEAN BONDS)*	25.000	0
MODERATE (anc. EUROPEAN EQUITY)	50.000	0
DYNAMIC (anc. HIGH YIELD FIXED INCOME)	60.000	0
AGRESSIVE (anc. EMERGING MARKETS EQUITY)	70.000	0

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière constate qu'à défaut d'avoir atteint le quorum requis par les dispositions légales, l'assemblée ne peut pas délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour. En conséquence, l'assemblée décide qu'une nouvelle assemblée des actionnaires sera convoquée pour le 6 août 1999, laquelle assemblée pourra alors prendre des décisions valables, quel que soit le nombre d'actionnaires présents ou représentés.

Le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétations données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau, les actionnaires représentés ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: G. Birgen, S. Velter, C. Huet, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 118S, fol. 2, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 1999.

J. Delvaux.

(37717/208/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

TONG INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
 Siège social: L-1510 Luxembourg, 58, avenue de la Faïencerie.
 R. C. Luxembourg B 29.630.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de TONG INTERNATIONAL S.A., tenue en date du 16 juillet 1999 à Luxembourg, que les organes statutaires se composent comme suit:

Conseil d'Administration:

Monsieur Andreas Baumann, demeurant à Adliswil, Suisse;
 Monsieur Guido Schmid, demeurant à Cham, Suisse;
 Monsieur Joseph Treis, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2005.

Luxembourg, le 3 août 1999.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 1999, vol. 527, fol. 30, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37718/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

TURSONIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 20.006.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 45, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme
TURSONIA HOLDING S.A.
T. Braun N. Lang
Administrateur Administrateur

(37721/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

TURSONIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 20.006.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 45, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme
TURSONIA HOLDING S.A.
T. Braun N. Lang
Administrateur Administrateur

(37722/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

TURSONIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 20.006.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 28 juin 1999

Le bénéfice total de l'exercice au 31 décembre 1998 s'élevant à LUF 51.964.086,- est entièrement reporté à nouveau.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de Madame Ernestine Lang, comptable, Klagenfurt (Autriche) venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

Extrait sincère et conforme
TURSONIA HOLDING S.A.
T. Braun N. Lang
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 45, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37723/008/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

TURSONIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 20.006.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 29 juin 1998

Le bénéfice total de l'exercice au 31 décembre 1997 s'élevant à LUF 48.734.632,- est entièrement reporté à nouveau.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de Madame Ernestine Lang, comptable, Klagenfurt (Autriche) venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Extrait sincère et conforme
TURSONIA HOLDING S.A.
T. Braun N. Lang
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 45, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37724/008/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

UBS SHORT TERM BOND FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 55.025.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 7 mai 1999, acté sous le numéro 229/99 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1999.

Signature.

(37727/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

UCL-UNITED CARGO LUX, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-4067 Esch-sur-Alzette, 22, rue du Commerce.

AUSZUG

Es geht aus dem Versammlungsprotokoll, aufgenommen durch Notar Robert Schuman, mit Amtssitz zu Differdingen am 2. August 1999, einregistriert zu Esch-sur-Alzette, am 3. August 1999, Vol. 843, Fol. 51, Case 9, hervor:

Die Versammlung beschliesst den Zweck der Gesellschaft zu ändern wie folgt:

Zweck der Gesellschaft ist der Transport und die Spedition von Handelsgütern auf dem Landwege.

Zweck der Gesellschaft ist ausserdem der Import, Export sowie der Handel mit Fahrzeugen aller Art.

Ferner kann die Gesellschaft den Verleih von Fahrzeugen aller Art mit oder ohne Fahrer tätigen, Fahrzeugleasing, sowie der Handel mit Mineralöl.

Die Gesellschaft hat ausserdem zum Zweck das Betreiben einer Tankstelle sowie einer Reparaturwerkstatt.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche handelsübliche, industrielle Operationen beweglicher oder unbeweglicher Natur vornehmen, welche direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck Bezug haben.

Differdingen, den 5. August 1999.

Für gleichlautende Ausfertigung
R. Schuman

(37728/237/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

UCL-UNITED CARGO LUX, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4067 Esch-sur-Alzette, 22, rue du Commerce.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

(37729/237/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

UNIVERSAL GROUP FOR INDUSTRY AND FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 25.651.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 45, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme

UNIVERSAL GROUP FOR INDUSTRY AND FINANCE S.A.

T. Braun

N. Lang

Administrateur

Administrateur

(37730/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

UNIVERSAL GROUP FOR INDUSTRY AND FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 25.651.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 mai 1999

Le mandat de Commissaire aux Comptes de EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

Extrait sincère et conforme

UNIVERSAL GROUP FOR INDUSTRY AND FINANCE S.A.

T. Braun

N. Lang

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 45, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37731/008/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

VARISA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 19.959.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 45, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme
VARISA HOLDING S.A.

T. Braun R. de Waha
Administrateur Administrateur

(37734/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

VARISA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 19.959.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 45, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme
VARISA HOLDING S.A.

T. Braun R. de Waha
Administrateur Administrateur

(37735/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

VARISA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 19.959.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 29 juin 1998

Le bénéfice total de l'exercice au 31 décembre 1997 s'élevant à USD 207.240,74 est entièrement reporté à nouveau.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de Madame Verena Köng, comptable, Zurich (Suisse) venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Extrait sincère et conforme
VARISA HOLDING S.A.

T. Braun R. de Waha
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 45, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37736/008/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

VARISA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 19.959.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 28 juin 1999

Le bénéfice total de l'exercice au 31 décembre 1998 s'élevant à USD 192.811,65 est entièrement reporté à nouveau.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de Madame Verena Köng, comptable, Zurich (Suisse) venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

Extrait sincère et conforme
VARISA HOLDING S.A.

T. Braun R. de Waha
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 45, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37737/008/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

VAVIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 57.990.

Le bilan au 30 novembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 45, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme

VAVIN S.A.

A. Angelsberg R. de Waha
Administrateur Administrateur

(37738/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

VAVIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 57.990.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 mai 1999

Le bénéfice total de l'exercice au 30 novembre 1998 s'élevant à FRF 348.959,57 est réparti comme suit:

- à la réserve légale	FRF 2.500,00
- report à nouveau	FRF 346.459,57

Le mandat de Commissaire aux Comptes de H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

Extrait sincère et conforme

VAVIN S.A.

A. Angelsberg R. de Waha
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 45, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37739/008/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

SOCIETE VB ARTS DE LA TABLE.

Siège social: L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach.
R. C. Luxembourg B 48.558.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 août 1999, vol. 527, fol. 24, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1999.

FIDUCIAIRE S.A..

(37740/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

V2I HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.378.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the sixth of July.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of V2I HOLDING S.A., a société anonyme having its registered office in Howald, constituted by a deed of the undersigned notary, on 26th of June, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 706 of the 1st of October, 1998.

The meeting was opened by Mr Tim van Dijk, administrateur de sociétés, residing in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mrs Myriam Schmitt, employée privée, residing in Kehlen.

The meeting elected as scrutineer Mrs Christelle Ferry, juriste, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. To transfer the registered office of the Company from 30, rue E. Berès, L-1232 Howald to 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
2. To delete the nominal value of the shares of the company.
3. To amend the number of shares of the company from 35 shares to 1,000 shares.
4. To convert the capital of the Company from USD into ITL. The amount of 35,000 USD represents at least 64,000,000.- ITL. The surplus will be affected to a share premium account.

5. Increase of the subscribed capital of the company, of an amount of 6,200,000,000.- ITL by the issue of 96,875 additional shares without designation of nominal value, having the same rights and obligations as the shares already existing.

6. To accept the subscription of the newly issued shares by the contribution in cash by GIGLI S.P.A., for a total amount of 6,200,000,000.- ITL, the surplus being affected to a share premium account.

7. To amend the authorised capital and fix it at an amount of 65,000,000,000.- ITL, which will be used only for the conversion of bond issues into shares.

8. To amend article 5 of the Articles of association of the company.

9. To accept the resignation of Ms Valérie Ingelbrecht as a director of the company and to grant full discharge for her mandate.

10. To appoint Mr Tim van Dijk as a director of the company.

11. To authorize the board of directors to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to Mr Tim van Dijk, who can engage the company by his sole signature.

12. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to transfer the registered office of the Company from 30, rue E. Berès, L-1232 Howald to 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and accordingly, to amend the first paragraph of article 2 of the articles of association to be read as follows:

«**Art. 2. First paragraph.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.»

Second resolution

The general meeting decides to delete the nominal value of the shares of the company.

Third resolution

The general meeting decides to amend the number of shares of the company from thirty-five (35) shares to one thousand (1,000) shares, so that in consequence of the present and of previous resolutions the actual capital of thirty-five thousand United States Dollars (35,000.- USD) will be represented by one thousand (1,000) shares without designation of par value.

Fourth resolution

The general meeting decides to convert the capital of the Company from USD into ITL so that after this conversion the subscribed capital will amount to sixty-four million Italian Lira (64,000,000.- ITL) represented by one thousand (1,000) shares without designation of a par value.

Proof that the amount of thirty-five thousand United States dollars (35,000.- USD) represents at least sixty-four million Italian Lira (64,000,000.- ITL) has been given to the undersigned notary on the basis of a bank certificate. The surplus, if any, will be affected to a share premium account.

Fifth resolution

The general meeting decides to increase the subscribed capital of the company by an amount of six billion two hundred million Italian Lira (6,200,000,000.- ITL) in order to raise it from its present amount of sixty-four million Italian Lira (64,000,000.- ITL) to six billion two hundred and sixty-four million Italian Lira (6,264,000,000.- ITL) by the issue of ninety-six thousand eight hundred and seventy-five (96,875) additional shares without designation of nominal value, having the same rights and obligations as the shares already existing.

Sixth resolution

The general meeting decides to accept the subscription of the newly issued shares by contribution in cash for a total amount of 6.200.000.000.-ITL, by the sole shareholder, GIGLI S.P.A., having its registered office at Pettoranello Del Molise, Isernia, Zona Industriale (Italy).

Subscription - Payment

Thereupon appeared GIGLI S.P.A., prenamed, here represented by Tim van Dijk, prenamed, by virtue of a proxy established on June 14, 1999, who declared to subscribe for the ninety-six thousand eight hundred and seventy-five (96,875) new shares and to have them fully paid up by a contribution in cash of an amount of six billion two hundred million Italian Lira (6,200,000,000.- ITL), so that this sum is now at the disposal of the company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Seventh resolution

The general meeting decides to amend the authorised capital and to fix it at an amount of sixty-five billion Italian Lira (65,000,000,000.- ITL), which will be used only for the conversion of bond issues into shares, on the basis of a report

issued by the board of directors to the general meeting, pursuant to article 32-3(5) of the law of August 10th, 1915, on July 5, 1999.

The said report, after having been signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, in order to be registered with it.

Eighth resolution

In consequence of the resolutions hereabove the general meeting decides to amend article 5 of the Articles of association of the company to be read as follows:

«**Art. 5.** The subscribed capital of the corporation is fixed at six billion two hundred and sixty-four million Italian Lira (6,264,000,000.- ITL) to be divided into ninety-seven thousand eight hundred and seventy-five (97,875) shares without designation of par value.

The authorized capital of the corporation is fixed at sixty-five billion Italian Lira (65,000,000,000.- ITL) to be divided into one million fifteen thousand six hundred and twenty-five (1,015,625) shares without designation of par value.

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital, but only for the conversion of bonds issues into shares. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the then existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.»

Ninth resolution

The general meeting decides to accept the resignation of Miss Valérie Ingelbrecht as a director of the company and to grant her full discharge for the exercise of her mandate until today.

Tenth resolution

The general meeting decides to appoint Mr Tim van Dijk, companies director, residing in Luxembourg, as a director of the company.

Eleventh resolution

The general meeting decides to authorize the board of directors to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to Mr Tim van Dijk, prenamed, with power to bind the company by his sole signature.

There being no further business, the meeting is terminated.

Estimation

For the purpose of registration the capital increase is estimated at 3,202,033.- EUR = 129,169,691.- LUF.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately one million four hundred fifty thousand francs (1,450,000.-)

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le six juillet.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme V2I HOLDING S.A., avec siège social à Howald, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 26 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 706 du 1^{er} octobre 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Tim van Dijk, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Myriam Schmit, employée privée, demeurant à Kehlen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christelle Ferry, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transférer le siège social de la société du 30, rue E. Berès, L-1232 Howald au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Supprimer la valeur nominale des actions de la société.

3. Modifier le nombre d'actions de la société de 35 actions en 1.000 actions.

4. Convertir le capital de la société de USD en ITL, le montant de 35.000,- USD correspondant à au moins 64.000.000,- ITL. Le surplus sera porté à un compte de prime d'émission.

5. Augmentation du capital souscrit d'un montant de 6.200.000.000,- ITL par l'émission de 96.875 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

6. Accepter la souscription des actions nouvellement émises par apport en espèces par GIGLI S.P.A., pour un montant total de 6.200.000.000,- ITL, le surplus étant porté à un compte de prime d'émission.

7. Modification du capital autorisé et fixation de son montant à 65.000.000.000,- ITL, qui pourra être seulement utilisé pour la conversion d'obligations en actions.

8. Modification de l'article 5 des statuts.

9. Acceptation de la démission de Mademoiselle Valérie Ingelbrecht en tant qu'administrateur de la société avec pleine et entière décharge.

10. Nomination de Monsieur Tim van Dijk, en tant qu'administrateur.

11. Autorisation à donner au conseil d'administration de déléguer la gestion journalière de la société ainsi que sa représentation en ce qui concerne cette gestion journalière à Monsieur Tim van Dijk, avec pouvoir de signature individuelle.

12. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société du 30, rue E. Berès, L1232 Howald au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions de la société.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le nombre d'actions de la société de trente-cinq (35) actions en mille (1.000) actions, de sorte que suite aux résolutions précédentes, le capital actuel s'élève à trente-cinq mille dollars des Etats-Unis (35.000,- USD) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital de la société de dollars des Etats-Unis en Lires Italiennes, de sorte qu'après cette conversion le capital souscrit s'élèvera à soixante-quatre millions de Lires Italiennes (64.000.000,- ITL) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

La preuve que le montant de trente-cinq mille dollars des Etats-Unis (35.000,- USD) équivaut au moins à soixante-quatre millions de Lires Italiennes (64.000.000,- ITL) a été apportée au notaire instrumentant par un certificat bancaire. Le surplus, s'il en est, sera porté à un compte de prime d'émission.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit d'un montant de six milliards deux cent millions de Lires Italiennes (6.200.000.000,- ITL) pour le porter de son montant actuel de soixante-quatre millions de Lires Italiennes (64.000.000,- ITL) à six milliards deux cent soixante-quatre millions de Lires Italiennes (6.264.000.000,- ITL) par l'émission de quatre-vingt-seize mille huit cent soixante-quinze (96.875) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la souscription des actions nouvellement émises par apport en espèces par le seul actionnaire, GIGLI S.P.A., ayant son siège social à Pettoranello Del Molise, Isernia, Zona Industriale (Italie), d'un montant total de six milliards deux cent millions de Lires Italiennes (6.200.000.000,- ITL)

Souscription - Libération

Est alors intervenue aux présentes GIGLI S.P.A., préqualifiée,

ici représentée par Monsieur Tim van Dijk, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée le 14 juin 1999,

laquelle a déclaré souscrire les quatre-vingt-seize mille huit cent soixante-quinze (96.875) actions nouvelles et les avoir entièrement libérées par un apport en espèces d'un montant de six milliards deux cent millions de Lires Italiennes (6.200.000.000,- ITL), de telle sorte que ce montant est actuellement à la disposition de la société, ce dont preuve a été rapportée au notaire instrumentant.

La prédite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Septième résolution

L'assemblée générale décide, sur le vu d'un rapport daté du 5 juillet 1999 et émis par le conseil d'administration à l'assemblée générale conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915, de modifier le capital autorisé et de le fixer à un montant de soixante-cinq milliards de Lires Italiennes (65.000.000.000,- ITL), qui ne pourra être utilisé que pour la conversion d'obligations en actions, ce rapport daté du 5 juillet 1999.

Ledit rapport restera, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Huitième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à six milliards deux cent soixante-quatre millions de Lires Italiennes (6.264.000.000,- ITL) représenté par quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-quinze (97.875) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à soixante-cinq milliards de Lires Italiennes (65.000.000.000,- ITL) qui sera représenté par un million quinze mille six cent vingt-cinq (1.015.625) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé, mais seulement pour la conversion d'obligations en actions. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Mademoiselle Valérie Ingelbrecht en tant qu'administrateur de la société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Dixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Tim van Dijk, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, en tant qu'administrateur.

Onzième résolution

L'assemblée générale décide d'autoriser le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que sa représentation en ce qui concerne cette gestion journalière à Monsieur Tim van Dijk, prénommé, avec pouvoir de signature individuelle.

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement la présente augmentation de capital est estimée à 3.202.033,- EUR = 129.169.691,- LUF.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ un million quatre cent cinquante mille francs (1.450.000,-)

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. van Dijk, M. Schmit, C. Ferry, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1999, vol. 118S, fol. 30, case 2. – Reçu 1.291.460 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 2 août 1999.

G. Lecuit.

(37732/220/307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

V2I HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 65.378.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 2 août 1999.

G. Lecuit.

(37733/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

**VIRSISTA S.A., Société Anonyme,
(anc. VIRSISTA 1 S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 69.539.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée VIRSISTA 1 S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 28, boulevard Joseph II, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 69.539,

constituée par acte reçu en date du 7 avril 1999 par le notaire soussigné, de résidence à Luxembourg, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Affi Scherer, expert-comptable réviseur, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean Pierre Saddi, employé privé, demeurant à Mamer.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Affi Scherer, préqualifié, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Que suivant liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de la dénomination sociale de VIRSISTA 1 S.A. en VIRSISTA S.A.

2. Modification subséquente de l'article premier des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de VIRSISTA S.A.

Le siège social de la société est établi à Luxembourg. La société est constituée pour une durée illimitée.»

3. Transfert du siège social de la société du 28, boulevard Joseph II au 38, boulevard Joseph II à Luxembourg.

4. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société de VIRSISTA 1 S.A. en VIRSISTA S.A..

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de VIRSISTA S.A.»

Le siège social de la société est établi à Luxembourg. La société est constituée pour une durée illimitée.»

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de transférer le siège social de la société de L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II au 38, boulevard Joseph II.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais - Evaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à LUF 30.000,-.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Scherer, J.-P. Saddi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 1999, vol. 118S, fol. 37, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1999.

J. Delvaux.

(37743/208/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1999.

**VIRSISTA S.A., Société Anonyme,
(anc. VIRSISTA 1 S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 69.539.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 19 juillet 1999, acté sous le n° 430/99 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1999.

J. Delvaux.

(37744/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1999.

VOLKSBANK SAAR WEST eG.

Siège social: D-Saarbrücken.

R. C. Luxembourg B 43.451.

Genossenschaftsregister Saarbrücken 324.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1999, vol. 175, fol. 60, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Remich, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 1999.

VOLKSBANK SAAR-WEST

Signature Signature

(37745/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

VEDALO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 11.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 43, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARIBAS LUXEMBOURG
Signature

(37741/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

VEDALO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 11.178.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 9 mars 1999 à 11.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Yvan Juchem de son poste d'Administrateur et le remercie de sa précieuse collaboration.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement:

Monsieur Koen Lozie, Administrateur de Sociétés, demeurant à Luxembourg qui terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 43, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(37742/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

ADVANTICS S.A., Société Anonyme - Soparfi.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Ont comparu:

1. La société anonyme luxembourgeoise KOSHIGURUMA S.A., ayant son siège social à L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg Section B sous le numéro 28.033, ici représentée par deux de ses administrateurs:

a) la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois F.V.L.P. DIRECTORS, S.à r.l., ayant son siège social à L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg;

b) la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois F.V.L.P. MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social à L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg;

lesquelles sont à leur tour ici représentées par leur gérant unique: la société anonyme luxembourgeoise FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A., ayant son siège social à L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Eddy Patteet, conseiller fiscal, demeurant à Kapellen (Belgique), lequel peut valablement engager la dite société par sa seule signature en vertu de l'article 6 de ses statuts.

2. La société à responsabilité limitée luxembourgeoise F.V.L.P. DIRECTORS, S.à r.l., ayant son siège social à L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg Section B numéro 59.362,

ici représentée par son gérant unique la société anonyme luxembourgeoise FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A., prénommée,

à son tour représentée, comme dit ci-dessus, par son administrateur-délégué Monsieur Eddy Patteet, également prénommé.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée ADVANTICS S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à LUF 3.000.000,- (trois millions de francs luxembourgeois), représenté par 3.000 (trois mille) actions de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1999.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mai à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. - KOSHIGURUMA S.A., prédésignée: deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	2.999
2. - F.V.L.P. DIRECTORS, S.à r.l., prénommée, une actions	<u>1</u>
Total: trois mille actions	3.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100 % (cent pour cent), de sorte que la somme de LUF 3.000.000,- (trois millions de francs luxembourgeois) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ quatre-vingt mille francs luxembourgeois.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1. - la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois F.V.L.P. DIRECTORS, S.à r.l. , ayant son siège social à L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg;
2. - la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois F.V.L.P. MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social à L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.
3. - la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois F.V.L.P. SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

Deuxième résolution

La société anonyme luxembourgeoise FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A., ayant son siège social à L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg, est nommée commissaire.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Patteet, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 3CS, fol. 16, case 8 – Reçu 30.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 1999.

J. Elvinger.

(37748/211/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1999.

WELTWEITE TECHNOLOGIE VERTEILER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 54.937.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juillet 1999 que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte et accepte la démission de Madame Vania Migliore-Baravini de sa fonction d'administrateur de la société et de Président du Conseil d'Administration, et la démission de Monsieur Reno Tonelli de sa fonction d'administrateur.

Troisième résolution

En remplacement des Administrateurs démissionnaires, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, en qualité d'Administrateurs de la société, Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Luxembourg, 1, rue Charles Martel, en remplacement de Madame Vania Migliore-Baravini, démissionnaire, ainsi que Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant à Luxembourg, 18, rue du Verger, en remplacement de Monsieur Reno Tonelli, démissionnaire.

Les mandats ainsi conférés, à l'instar du mandat des autres administrateurs, expireront à l'assemblée générale à tenir en 2000.

En conférence avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive des nouveaux administrateurs.

Luxembourg, le 5 août 1999.

WELTWEITE TECHNOLOGIE VERTEILER S.A.

P. Bouchoms

S. Vandt

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 43, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37746/093/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

WELTWEITE TECHNOLOGIE VERTEILER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 54.937.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 30 juillet 1999 que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte que l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue en date du 30 juillet 1999 a décidé de nommer Monsieur Pierre Bouchoms, en qualité d'Administrateur de la société. Suite à cette nomination, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de nommer Monsieur Pierre Bouchoms, en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 5 août 1999.

WELTWEITE TECHNOLOGIE VERTEILER S.A.

P. Bouchoms

S. Vandi

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 527, fol. 43, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37747/093/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1999.

AMCM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le treize juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. - La société anonyme YGREK HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- a) Monsieur Claude Cahen, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg;
- b) Madame Liette Gales, administrateur, demeurant à Luxembourg.

2. - Monsieur Robert Becker, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg. Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de AMCM HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital autorisé de la société est fixé à trois cent mille Euros (300.000,- EUR), représenté par trois mille (3.000) actions, chacune d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR).

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication de l'acte de constitution au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Le Conseil d'Administration est autorisé à limiter

ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter les statuts à la modification intervenue en même temps.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de la première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juillet à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1999.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2000.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit.

1. - La société anonyme YGREK HOLDING S.A., prédesignée, trois cent neuf actions	309
2. - Monsieur Robert Becker, préqualifié, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 1.250.536,90 LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
 - 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Madame Gabrielle Jacquemein, gérante de sociétés, demeurant à L-1926 Luxembourg, 27, rue des Légionnaires;
 - b) Monsieur Robert Becker, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg;
 - c) Monsieur Claude Cahen, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg.
 - 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Thierry Hellers, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.
 - 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.
 - 5) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.
 - 6) Le siège social est établi à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
- Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
- Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.
- Signé: C. Cahen, L. Gales, R. Becker, J. Seckler.
- Enregistré à Grevenmacher, le 22 juillet 1999, vol. 506, fol. 89, case 7. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 août 1999.

J. Seckler.

(37749/231/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1999.

CLOVESSIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le six juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1. - La société CAPEHART INVESTMENTS LTD, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), ici dûment représentée par:

- a) Monsieur Armand Distave, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg;
- b) Monsieur Raymond Le Lourec, conseil fiscal, demeurant à Strassen.

2. - La société anonyme ORNITA S.A., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, ici dûment représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- a) Monsieur Armand Distave, préqualifié;
- b) Monsieur Raymond Le Lourec, préqualifié.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de CLOVESSIA S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration. La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'achat et la vente, la mise en valeur d'immeubles ainsi que la promotion dans le domaine immobilier.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de novembre à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1999.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2000.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. - La société CAPEHART INVESTMENTS LTD, prédésignée, six cent vingt-cinq actions	625
2. - La société anonyme ORNITA S.A., prédésignée, six cent vingt-cinq actions	625
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Armand Distave, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg;
 - b) Monsieur Raymond Le Lourec, conseil fiscal, demeurant à Strassen;
 - c) Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2000.

5) Le siège social est établi à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

6) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Distave, R. Le Lourec, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 506, fol. 78, case 11. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 août 1999.

J. Seckler.

(37750/231/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1999.

ELECTA FIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf. Le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société de droit italien ELECTA S.r.l., ayant son siège social à Milan, Via Saffi 12 (Italie), ici représentée par Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), demeurant à B-6637 Fauvillers (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé.

2.- La société de droit suisse ELDIS S.a.g.l., ayant son siège social à Lugano, Riva Vela 12 (Suisse), ici représentée par Monsieur Bruno Beernaerts, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de ELECTA FIN HOLDING S.A. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaire d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la production, l'achat, la vente d'appareils ménagers à un niveau international, l'étude, la création, la commercialisation de technologies se référant au même secteur, les services commerciaux et la collaboration envers des sociétés opérantes dans le même secteur, la prise en charge de mandats et de représentations, l'ouverture, la gestion, l'achat et la vente de chaînes de magasins, l'acquisition de marques et brevets, la prise en charge de contrats de franchising, l'acquisition et la participation dans d'autres sociétés ayant le même objet, l'achat, la vente et la promotion dans le secteur immobilier à l'étranger, chaque autre activité directement ou indirectement liée à la réalisation de l'objet social, l'import et l'export, la coordination de toutes les activités du groupe CIT dans le secteur du tourisme, le tour operating en accord avec l'activité des autres sociétés faisant partie du groupe CIT, l'acquisition de villages touristiques à l'étranger, l'acquisition de marques dans le secteur touristique, la consultation relative au même secteur, la prise en charge de mandats et de représentation, l'acquisition et la participation dans d'autres sociétés ayant le même objet et toutes autres activités directement ou indirectement liées avec l'objet social.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également ouvrir des succursales à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social sans vouloir bénéficier du régime fiscal organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1999.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2000.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1. - La société de droit italien ELECTA S.r.l., prédésignée, mille actions	1.000
2. - La société de droit suisse ELDIS S.a.g.l., prédésignée, deux cent cinquante actions	250
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. - Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Gerolamo Bernareggi, entrepreneur, demeurant à Milan (Italie), Président;

b) Monsieur Carlo Fubiani, avocat, demeurant à Lugano (Suisse);

c) Monsieur Marcello Quadri, avocat, demeurant à Lugano (Suisse).

3. - Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme FIDEI S.A. ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

4. - Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2000.

5. - Le siège social est établi à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Beernaerts, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 août 1999, vol. 506, fol. 5, case 9. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 août 1999.

J. Seckler.

(37752/231/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1999.

ANGELEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Hagen, 13, op der Barriaer.

R. C. Luxembourg B 49.110.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1999, vol. 527, fol. 38, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 1999.

Signature.

(37783/609/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1999.

ANGELEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Hagen, 13, op der Barriaer.

R. C. Luxembourg B 49.110.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1999, vol. 527, fol. 38, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 1999.

Signature.

(37784/609/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1999.

ANGELEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Hagen, 13, op der Barriaer.

R. C. Luxembourg B 49.110.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1999, vol. 527, fol. 38, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 1999.

Signature.

(37785/609/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1999.
